



Compte rendu de la 1^{ère} réunion du Bureau Comité de Rivière « l'Asse et ses affluents »

3 avril 2017

A la mairie de Bras d'Asse



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Syndicat Mixte de Défense
des Berges de l'Asse



Etaient présents à la réunion du Bureau du Comité de Rivière « l'Asse et ses affluents » :

Collège	Nom, Prénom	Administration / Organisme
Etat	ENVAIN Emma	DDT04
	OBISPO GAROUI Agnès	Agence de l'eau RMC
Collectivités territoriales	BARTOLINI Antoine	Commune Estoublon
	VITTENET Michel	DLVA – Oraison
Usagers	CHABANON MARIO	FNE 04
	SUBES Guy	Chambre d'agriculture
Président du Comité	PAUL Gilles	SMDBA
	BANSARD Morgane	SMDBA

La 1er réunion du Bureau du Comité de Rivière de « l'Asse et ses affluents » s'est tenu le lundi 3 avril 2017, à la mairie de Bras d'Asse.

Tous les membres du Bureau y étaient présents ; soit : 2 représentants par collège, le président du Comité de rivière et la personne en charge de l'élaboration du Contrat de Rivière.

Ordre du jour :

Ouverture de la séance par Gilles PAUL, président du SMDBA et président du Comité de rivière.

- 1) Installation du Bureau du Comité de Rivière
- 2) Validation de l'avant-projet de Contrat de Rivière envoyé au Comité de bassin
- 3) Problématique Ressource en eau : développement d'autres volets d'actions
- 4) Rappel du contexte GEMAPI et des études qui devront être menées
- 5) Préparation des Commissions thématiques :
 - a. Délimitation des commissions (leur nombre et leurs thématiques)
 - b. Structures à inviter dans les différentes commissions
 - c. Programmation
- 6) Questions diverses

Clôture de séance par Monsieur le Président du Comité de Rivière.

Gilles PAUL introduit la réunion en rappelant le contexte dans lequel s'inscrit la démarche de Contrat de Rivière : l'histoire de la gestion de l'Asse et de ses gestionnaires (syndicats de rivière). Il remercie l'Agence de l'eau, la région et les communes du SMDBA de permettre au syndicat de fonctionner, grâce notamment aux financements du poste de chargé de missions.

1) Installation du Bureau du Comité de Rivière

Afin d'installer le Bureau du Comité de Rivière, Gilles PAUL propose de faire un tour de table pour que chacun puisse se présenter et partager l'intérêt qu'il porte à la démarche de Contrat de Rivière.

Michel VITENET : Maire d'Oraison et représentant de DLVA.

Le bassin versant de l'Asse est un territoire vaste et pauvre. Peu peuplé, le territoire ne possède pas de ville mais quelques « gros villages » comme Oraison et Valensole. Oraison est concerné par 3 cours d'eau : la Durance, l'Asse et le Rancure. Cette zone de confluences rend la commune très vulnérable au risque inondation.

Le Rancure, à sec la plupart du temps, peut se remplir très rapidement. Lors de ces épisodes, les ponts présents sur son chemin sont systématiquement coupés à la circulation. Le régime torrentiel de ces rivières rend les crues très soudaines et violentes.

Antoine BARTOLINI : Représentant de la commune d'Estoublon

Estoublon est situé à la confluence de l'Estoublaïsse avec l'Asse. L'Estoublaïsse est une très belle rivière, de bonne qualité. La déchèterie présente aux abords de l'Asse dégrade sa qualité. Les crues de l'Asse et l'Estoublaïsse sont régulièrement violentes (lié à la pente de ces rivières). Des améliorations, notamment sur la qualité de l'eau et la gestion des inondations, reste à mener. La réalisation d'un Contrat de rivière semble pertinente.

Agnès OBISPO GAROUI : Représentante de l'Agence de l'eau

L'intérêt de la démarche de Contrat de Rivière est de « prendre l'habitude de discuter pour une meilleur gestion ». Cet outil semble adapté compte tenu de l'enjeu ressource en eau du territoire et des caprices (crues, érosions) de cette rivière.

Guy SUBES : agriculteur et membre de la Chambre d'agriculture

L'enjeu le plus fort sur le territoire c'est la ressource en eau. Sans eau il n'y a pas de vie. La viabilité des exploitations agricoles dépendent de cette ressource.

Les crues érodent régulièrement les berges, menaçant les parcelles agricoles et les habitations.

Dans la vallée de l'Asse, les exploitations agricoles sont peu reprises (faible renouvellement). Lorsqu'un agriculteur part en retraite les terres sont partagées entre les agriculteurs restants. Sur le territoire, leur nombre a fortement diminué.

Certains canaux d'irrigation ne sont plus utilisés. Leur unique fonction est désormais l'évacuation des eaux pluviales. C'est pourquoi leur entretien est indispensable. Les canaux étant très présents sur le territoire, leur entretien représentent un travail important.

Mario CHABANON : Représentant de FNE 04

Mario CHABANON a très récemment réalisé, à Aiglun, une action de communication sur les adoux et les zones humides. Il soulève la problématique de l'accumulation de graviers et d'embâcles dans le bas de la vallée de l'Asse qui favorise les débordements

Le régime hydrique de cette rivière rend difficile l'anticipation des crues et leurs impacts.

Emma ENVAIN : Représentante de la DDT 04 – gestion quantitative de la ressource en eau

L'intérêt majeur du Contrat de rivière est la mise en place d'un travail de concertation autour de thèmes variés et importants.

2) Validation de l'avant-projet de Contrat de Rivière envoyé au Comité de bassin

Gilles PAUL présente les enjeux et actions de chaque volet de l'avant-projet de Contrat de Rivière, envoyé le 30 mars au Comité de Bassin (cf. programme prévisionnel d'actions).

Points soulevés :

- **Economies d'eau dans le milieu agricole**

Guy SUBES affirme que des efforts ont déjà été réalisés : très forte baisse de la culture de maïs (forte consommation en eau durant le mois d'août). Cultures remplacé par le colza, la betterave, etc. dont l'irrigation s'arrête plus tôt, avant le mois d'août.

Guy SUBES rappelle qu'un projet, portant sur l'approvisionnement en eau depuis la Durance, est actuellement à l'étude. Ce projet permettrait d'irriguer l'Asse aval depuis Oraison, sur 3 kilomètres, correspondant aux plaines du Bars et aux Buissonnades. Avec 60 mètres de dénivelé, l'adduction en eau aurait une pression de 60 bars. Une faible surpression sera donc nécessaire pour pouvoir irriguer.

Gilles PAUL explique qu'une seule action ne va pas répondre à la problématique sur la ressource en eau. Le bassin versant de l'Asse est déficitaire en eau. C'est la mise en place de diverses actions qui améliorera la situation, en diminuant la pression exercée sur le milieu aquatique. Par exemple, l'effacement du seuil de Chaudon-Norante a amené l'ASA des graviers à se dissoudre et ainsi perdre son droit d'eau. L'effacement du seuil de l'ASA de Saint-Lions a permis le passage à l'aspersion, ce qui va occasionner des économies en eau significatives.

Si les économies ne sont pas suffisantes, le territoire pourrait être classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) : classement très contraignant.

- **Qualité de l'eau**

L'Asse est-elle de bonne qualité ?

D'après les analyses, l'Asse contiendrait très peu de nitrate. La concentration de cet élément dans l'eau correspondrait au seuil naturel. Les communes classées en Zones Vulnérables aux Nitrates sont celles du plateau de Valensole.

Cette bonne qualité de l'Asse est liée aux pratiques agricoles (intrants mis durant la phase optimale d'absorption de la plante) et aux capacités d'autoépuration de la rivière.

Des mauvaises qualités de l'eau sont parfois trouvées à proximité des stations d'épuration. L'amélioration des systèmes d'assainissement est inscrite au projet de contrat de rivière.

Antoine BARTOLINI informe que le projet d'assainissement par lit de roseaux sera lancé sur Estoublon en 2018.

Guy SUBES s'interroge de l'impact de la présence de castors et de ragondins sur la qualité de l'eau. Ces animaux, localisés principalement dans les adoux, rendent l'eau très trouble (probablement lié aux urines), impropre à la consommation. Depuis que ces espèces sont dans les adoux, les truites n'y sont plus (espèce sensible à la qualité de l'eau). De plus ils sont vecteurs de maladie. Comment gérer ces espèces ?

Morgane BANSARD rappelle que le castor est une espèce protégée et que rien ne peut être fait. Au contraire, le ragondin est une espèce invasive, classée « nuisible ». Si sa présence dégrade significative la qualité de l'eau, on peut réfléchir à une action.

Guy SUBES rajoute que le castor occasionne également des dégâts sur les parcelles en causant des inondations liées à la construction de barrages. La cohabitation entre le castor et l'agriculture est parfois difficile. Morgane BANSARD réagit en précisant qu'une étude est en cours (FDAAPPMA 04 et Natura 2000) pour trouver des solutions.

Problématiques des déchets : les déchèteries sont aujourd'hui de la compétence des intercommunalités. Tous les membres s'entendent pour dire que la situation c'est beaucoup améliorée. Il y a moins de décharges sauvages, qui avaient tendance à finir dans la rivière. D'après Michel VITTENET, un important travail de communication sur ce sujet a été réalisé sur le territoire DLVA. Cependant Mario CHABANON et Guy SUBES pensent qu'il reste encore un important travail à mener. Par exemple, en équipant les containers à la déchèterie de Valensole, de panneaux informatifs sur le tri.

Le plus important étant d'éviter les rejets sauvages.

Validation de l'avant-projet de Contrat de Rivière « l'Asse et ses affluents » à l'unanimité.

3) Problématique Ressource en eau : développement d'autres volets d'actions

La problématique de la ressource en eau a déjà longuement été abordée lors de la validation de l'avant-projet de contrat de rivière.

Eléments nouveaux :

Etude Volume Prélevable (EVP) : défini le seuil de sécheresse. 1/10^{ème} du module doit être laissé à la rivière (obligation réglementaire). L'estimation du module est remise en cause par le bureau. Le calcul n'était peut-être pas adapté au territoire.

D'après Guy SUBES, même si l'irrigation n'est plus pratiquée sur le bassin versant de l'Asse, ceci ne va pas augmenter la quantité d'eau dans le cours d'eau. En effet, la grande majorité des prélèvements se font dans la nappe, par forage ou par prélèvement dans les adoux.

Gilles PAUL ajoute que des étiages peuvent avoir lieu durant l'hiver. L'Asse s'est déjà retrouvé à sec au niveau de Bras d'Asse durant cette période.

L'histoire montre que la ressource en eau a toujours été une grande préoccupation pour les habitants. Avant : production de menthe et de pommes de terre. La forte présence de canaux d'irrigation reflète l'importance de cet enjeu sur le territoire.

4) Rappel du contexte GEMAPI et des études qui devront être menées

Très peu de « digues », au sens du décret digues, sont présentes sur le territoire (ex : à Estoublon). Cependant il existe de nombreux ouvrages de protection de berge mais dont très peu de données sont disponibles. Or ces données permettraient un meilleur diagnostic du territoire, indispensable à la mise en place de compétence GEMAPI. C'est pourquoi le SMDBA aimerait lancer cette étude, ainsi que l'étude hydromorphologique, avant la signature du Contrat de rivière prévu pour janvier 2018.

Agnès OBISPO affirme qu'une dérogation peut être faite afin de démarrer les études avant la signature. Seulement, les fonds seront débloqués plus tard.

Gilles PAUL ajoute qu'il existe de nombreux « micro-seuils », appartenant souvent au RTM, qui devront être effacés. Un inventaire de ces micro-seuils sera donc à réaliser et des travaux seront à prévoir.

5) Préparation des Commissions thématiques

Morgane BANSARD propose la mise en place de 5 commissions thématiques :

1. Ressource en eau

Reprenant le Volet Ressource de l'avant-projet de Contrat :

- économie d'eau potable et d'eau à usage agricole,
- soutien d'étiage,
- etc.

2. Qualité de l'eau

Reprenant le Volet Ressource de l'avant-projet de Contrat :

- assainissement
- étude de la qualité de l'eau,
- etc.

3. Milieux

Reprenant le Volet Milieux sans l'enjeu de prévention des inondations :

- continuité écologique et sédimentaire,
- étude hydromorphologique,
- restauration et entretien de la ripisylve,
- restauration et entretien des adoux et autres zones humides,
- suivi de la population d'Apron du Rhône,
- etc.

4. Communication

Correspondant aux actions de l'enjeu « Communication et sensibilisation » du Volet GES.

5. GEMAPI

Prévention des inondations, inventaires des ouvrages présents dans l'Asse et ses affluents, délimitation de la compétence GEMAPI et organisation de sa prise en charge sur les 3 EPCI, suivis et évaluations du Contrat de Rivière.

La mise en place de ces 5 commissions a été validée à l'unanimité.

Morgane BANSARD fait ensuite un rapide point sur le calendrier. Début juillet aura lieu le second Comité de Rivière en charge de la validation du projet définitif de Contrat de Rivière. L'envoi de ce projet en commission des aides étant programmé pour mi-juillet. Ce qui laisse 3 mois (avril-mai-juin) pour construire les fiches actions. Dans ce temps imparti relativement court, devra avoir lieu 2 commissions par thématiques. Une série de commissions fin avril-début mai, puis une seconde mi/fin juin.

Après consultation des agendas respectifs, voici, ci-dessous, les dates retenues pour les prochaines commissions.

- Commission "**Ressource en eau**" : Mercredi 3 mai à 9h
- Commission "**Qualité de l'eau**" : Mercredi 3 mai à 14h
- Commission "**Milieux**" : Jeudi 4 mai à 9h
- Commission "**GEMAPI**" : Jeudi 4 mai à 14h
- Commission "**Communication**" : Vendredi 5 mai à 9h

Agnès OBISPO s'interroge sur le nombre de participants dans chaque commission. Au-delà de 10-15 personnes par commission, le travail de groupe risque d'être délicat et d'induire une faible productivité de ces réunions.

Morgane BANSARD rappelle que, lors du Comité de Rivière du 7 mars 2017, il a été décidé d'ouvrir les commissions à tous les membres du Comité ainsi qu'à quelques invités comme le CEN PACA ou l'association GESPER. Il est difficile de restreindre le nombre de participants aux commissions.

Emma ENVAIN déclare qu'il est en effet probable qu'il y ait beaucoup de monde lors des premières commissions mais que les suivantes ne devraient attirer qu'une dizaine de personnes.

Il a donc été décidé, à l'unanimité, de maintenir les commissions ouvertes à tous les membres du Comité ainsi qu'aux potentiels collaborateurs.

Gilles PAUL remercie les membres du bureau pour leur participation et clos la réunion.